



# **STOP LOI SECURITE GLOBALE**



Le 12 décembre 2020 à 15 heures, à Laval  
Place Jean Moulin – devant la préfecture  
**MOBILISONS - NOUS**  
pour dire

**NON AUX ATTEINTES AUX DROITS FONDAMENTAUX**  
**NON A LA SURVEILLANCE GENERALISEE PAR DRONES**  
**NON A L'EXTENSION DES POUVOIRS DE LA POLICE**  
**MUNICIPALE ET DES ENTREPRISES DE SECURITE**  
**PRIVÉES**

**EXIGEONS LE RETRAIT DE LA LOI !**  
À l'appel de la Ligue des Droits de L'Homme



et de 14 organisations



## **Pourquoi demandons-nous le retrait de la loi Sécurité globale ?**

Les **articles 1 à 12** prévoient l'**extension des pouvoirs des polices municipales et des entreprises de sécurité privées**. L'extension des pouvoirs des maires en matière de sécurité et le transfert de compétences régaliennes à des entreprises de sécurité privées rendent possible un **usage des forces de police pour des intérêts privés**.

L'**article 21** rend possible l'accès immédiat aux **images des caméras embarquées par les forces de l'ordre**, leur **diffusion** et leur **traitement par des logiciels de reconnaissance faciale**.

L'**article 22** légalise la **surveillance généralisée par drones** dans de très nombreux contextes : manifestations, rassemblements, protection de bâtiments publics, constats d'infractions. Les **images pourront être analysées en direct par des logiciels de reconnaissance faciale**, ce qui constitue une **atteinte grave aux libertés individuelles et au droit à la vie privée**.

L'**article 24** permet d'**empêcher la captation ou la diffusion d'images des actions de forces de l'ordre**, sous prétexte d'atteinte à leur intégrité physique et psychique. Cette **atteinte grave à la liberté d'informer et à la liberté d'expression** risque d'accroître le sentiment d'impunité et d'augmenter les violences commises illégalement contre la population. Le retrait ou la ré-écriture de ce seul article ne suffit pas, d'autant plus que **son contenu risque d'être repris dans l'article 25 de la loi sur les séparatismes**, renommée loi « confortant les valeurs de la République ».

La loi Sécurité globale » s'inscrit dans un **contexte sécuritaire inédit en France** : le pays vit depuis 2015, presque sans discontinuer, sous le régime de l'état d'urgence, qui **restreint fortement les libertés publiques**. Cette **loi mal conçue**, adoptée après une **procédure accélérée, sans concertation suffisante** et sans prise en compte des **inquiétudes de la société civile et de très nombreuses organisations nationales et internationales** doit être retirée.

**Nous devons protéger notre État de Droit. Restons mobilisés jusqu'au retrait.**